

TEMOIGNAGE de Sylvie, EHS (électro-hyper-sensible)

Je m'appelle Sylvie et travaille en bibliothèque depuis 1983 comme adjoint du patrimoine.

Je souhaite raconter mon histoire pour essayer d'expliquer à mon entourage les souffrances que je vis au quotidien, pour que mon témoignage puisse aussi servir à d'autres personnes et peut-être faire avancer la législation sur les champs électromagnétiques (CEM) et la reconnaissance de l'électro-hyper-sensibilité (EHS).

Depuis 2008, je travaille à la médiathèque des Quatre-Moulins à Brest. Mon employeur est Brest métropole océane (Bmo). Au mois de juin 2012, la bibliothèque est équipée en wifi et en RFID (de l'anglais "radio frequency identification", méthode pour mémoriser et récupérer des données à distance ; ici, pour enregistrer les livres).

En juillet 2012, je commence à avoir très mal à la tête sur mon lieu de travail (impression d'avoir un bonnet trop serré sur la tête), et de gros problèmes de concentration, puis plus tard, des sensations de brûlure sur la langue. Je découvre que je suis atteinte des symptômes de l'électro-hyper-sensibilité (EHS).

Je le signale à ma hiérarchie qui pense que c'est psychosomatique. Elle m'envoie vers la médecine du travail, qui me dirige vers un neurologue. Après un examen neurologique classique, ce médecin déclare que tout va bien, que mes troubles ne sont pas dus aux ondes, car je suis la seule de mon équipe de 8 personnes à les ressentir. Selon lui, si cela était lié aux ondes, en passant les portes de la bibliothèque, les troubles devraient s'arrêter net. Or, je ressens ces malaises jusque vers 23 h.

Je reprends donc mes activités, mais au bout d'une semaine, n'y tenant plus, mon médecin me prescrit un arrêt de travail.

Je consulte alors le Dr Pascale Choucroun, spécialiste en médecine environnementale au CHU Morvan de Brest. Après différents examens et analyses, elle constate que mes troubles sont bien réels.

N'étant pas entendue par la médecine du travail, je décide d'aller consulter le Pr Belpomme à Paris. Il est cancérologue et s'intéresse aux problèmes des EHS. J'obtiens un rendez-vous fin octobre 2012. Je passe de nouveaux examens sanguins et un électroencéphalogramme. Début décembre, les résultats des analyses du Pr Belpomme montrent que je suis devenue une EHS (électro-hyper-sensible). Il me délivre un certificat médical que je transmets aussitôt à mon employeur.

Celui-ci me dirige vers le médecin du travail, puis vers divers experts.

Le médecin du travail affirme que mon cas relève de la psychiatrie et que je dois m'exposer aux ondes (ses références étaient Wikipédia !).

Un médecin-expert consulté déclare son incompetence sur ce sujet. Un autre prescrit une reprise de mon activité dans une zone blanche (non soumise aux rayonnements). La DRH en prend note, mais n'adapte pas mon poste de travail.

Étant arrêtée plus de 6 mois, mon dossier passe en commission de réforme, puis au Comité médical départemental. Mais mon problème n'est pas pris en compte. Mes malaises et souffrances ne sont pas reconnus.

En décembre 2012, pour tenter de trouver une issue, je fais des stages d'observation en cuisine dans deux crèches et une maison de retraite. Mais ces lieux sont trop chargés en ondes.

On me propose alors un poste à la voirie, poste que je refuse.

En juin 2013, je suis sommée de reprendre mon activité à la médiathèque (sinon...)

J'aimerais reprendre mon travail mais j'en suis incapable au même poste. BMO ne me propose rien d'autre en bibliothèque. Il n'y a rien pour moi !

Je propose de travailler aux espaces verts et je deviens jardinière des ronds-points municipaux. Malheureusement, je me rends vite compte que c'est un travail physiquement trop dur pour moi. Je suggère alors un travail en serre. Mais les serres, elles aussi, sont trop chargées en ondes (chauffage, électricité, systèmes automatiques...).

Aujourd'hui, je me retrouve donc dans un tunnel en plastique, seule, à l'écart de tout et de tous. Je balaie et rempote toute la journée ... et dépéris.

Pour ne pas sombrer, je me dis qu'il faut que je m'en sorte autrement. Je songe à créer mon entreprise. Je fais donc les démarches auprès de ma hiérarchie en temps et en heure pour demander un mi-temps à partir de février 2014 afin de démarrer mon activité. Ma demande d'autorisation s'égare dans un bureau ...

Aujourd'hui, après 30 ans de travail en collectivité, pour garder ma dignité, trouver la force et le courage de continuer, je n'ai pas d'autre alternative que de prendre un congé pour convenance personnelle.

Être EHS...

- *c'est une souffrance physique et morale ;*
- *c'est souffrir au quotidien des ondes qui nous entourent ;*
- *c'est perdre ses repères ;*
- *c'est se mépriser de ne plus être ce que l'on a été ;*
- *c'est perdre son activité professionnelle ;*
- *c'est risquer l'isolement social ;*
- *c'est ne pas être pris au sérieux, voire même être pris pour un fou, une folle ;*
- *c'est être perçu-e comme différent, marginalisé-e ;*
- *c'est se battre chaque jour pour tenter de mener une vie normale ;*
- *c'est chercher des moyens pour se protéger et des endroits où l'on n'est pas exposé-e...*

07 février 2014